

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 9 septembre 2025.

## L'OFB engagé sur la braderie de Lille pour le contrôle du commerce illégal d'espèces protégées



Objets saisis par l'OFB lors de la braderie de Lille - @ OFB-SD59

Dans le cadre de sa mission de police de l'environnement, l'Office français de la biodiversité a mobilisé 14 inspecteurs de l'environnement et de police judiciaire lors de la grande braderie de Lille, qui s'est déroulée le week-end des 6 et 7 septembre. Le commerce illégal d'espèces protégées ou réglementées par la convention de Washington était ciblé.

### 224 objets saisis

Les agents, issus du service départemental du Nord, mais aussi de renforts régionaux, se sont répartis en 3 équipes. 7 km des 51 km d'étals de la braderie ont été contrôlés, avec un ciblage des rues dédiées aux brocanteurs professionnels.

Les inspecteurs de l'OFB travaillaient en civil pour cette opération.

14 procédures judiciaires ont été ouvertes et 224 objets ont été saisis. Il s'agit en grande majorité d'ivoire d'éléphants (199) les autres saisies étant composées de coquillages, de papillons, d'objets en écaille de tortue marine et d'espèces naturalisées.

Les délits identifiés relèvent de la détention et de la mise en vente irrégulière de spécimens repris à la Convention de Washington (CITES) ou d'espèces protégées sur le territoire national.

## Le commerce d'objets en ivoire était l'une des principales cibles du contrôle

Le commerce illégal de l'ivoire était l'une des cibles principales du contrôle de l'OFB, car il constitue, avec l'altération des milieux naturels, une des causes principales de la disparition des éléphants. Cette espèce bénéficie de la protection la plus élevée de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore (CITES ou convention de Washington).

Depuis janvier 2022, le commerce d'ivoire est strictement interdit sans certificat délivré par les autorités. Avant cette date, le commerce d'ivoire était limité aux objets travaillés anciens, antérieurs à 1947. Le renforcement de la réglementation au sein de toute l'Union européenne et la nécessité d'un certificat CITES pour toute vente d'objet travaillé en ivoire vise à renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic de l'ivoire, dans un contexte où le braconnage d'éléphants et le trafic d'ivoire ont atteint des niveaux record. On estime entre 20 000 et 30 000 le nombre d'éléphants d'Afrique chassés illégalement chaque année.

Les procédures judiciaires ont été adressées au procureur de la République pour le délit de vente irrégulière d'espèce non domestique, les peines encourues allant jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

### Contact presse

Jean-Michel VASSEUR / 06 25 07 07 91  
jean-michel.vasseur@ofb.gouv.fr

Emilie LEDEIN / 07 61 33 68 45  
emilie.ledein@ofb.gouv.fr